



PRÉAMBULE

Les objectifs du programme sont organisés selon les compétences et les principes généraux jugés essentiels aux médecins canadiens, tels que précisés par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) (CanMEDS 2015) et le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) (CanMEDS-MF). Ces objectifs sont fondés sur quatre prémisses fondamentales visant à assurer l'excellence en matière de soins holistiques tout au long de la carrière médicale :

1. Les sciences biologiques, comportementales et sociales, ainsi que la méthodologie scientifique, sont des piliers fondamentaux de la connaissance médicale.
2. Le médecin remplit un double rôle auprès de ses patients : celui de soignant et celui de professionnel. Le terme « Rôle du médecin » (*Physicianship*) renvoie à la combinaison de ces deux rôles.
3. Le développement de l'identité est un but important de la formation médicale; le programme aide les étudiants à structurer une identité professionnelle cohérente, à comprendre les rôles et obligations du soignant et du professionnel, et à préserver les assises de leur identité et de leurs valeurs personnelles.
4. Le programme présente une forte orientation clinique et met l'accent sur l'acquisition de telles habiletés. Il est conçu pour accentuer l'intégration des sciences cliniques et fondamentales et favoriser la participation active de l'apprenant au processus pédagogique.

Au terme du programme MDCM de l'Université McGill, on s'attend des diplômés qu'ils soient en mesure d'agir de façon responsable, dans un milieu clinique supervisé, à titre de médecins « indifférenciés ». Le processus de formation de l'identité professionnelle, amorcé et cristallisé au cours des études de médecine, se poursuivra durant la transition vers la résidence et au-delà, au fil de la pratique médicale.

Les définitions des rôles du médecin et les compétences clés présentées ci-après sont tirées du Référentiel de compétences CanMEDS 2015 du CRMCC.

Disponible à : http://canmeds.royalcollege.ca/uploads/fr/cadre/CanMEDS%202015%20Framework_FR_Reduced.pdf



1. Expert médical

Les étudiants en médecine doivent acquérir progressivement une expertise qui intègre tous les rôles CanMEDS. Ils y parviennent en appliquant leurs connaissances médicales, leurs habiletés cliniques et leurs valeurs professionnelles en émergence dans la prestation de soins de grande qualité, sécuritaires et centrés sur le patient.

Les étudiants pourront :

1.1	Démontrer une maîtrise des connaissances en sciences biologiques, comportementales, sociales et humaines qui sont à la base de l'exercice de la médecine.	1.1.1	Démontrer leur connaissance des structures et fonctions normales du corps humain, y compris le comportement humain normal.
		1.1.2	Démontrer leur connaissance de l'étiologie, de la pathologie, de la physiopathologie, des présentations cliniques et des méthodes scientifiques de diagnostic et de traitement des maladies courantes.
1.2	Recueillir une anamnèse et effectuer un examen physique.	1.2.1	Démontrer leur connaissance des manifestations cliniques des maladies courantes et de la portée de la souffrance humaine.
		1.2.2	Obtenir une anamnèse précise qui couvre tous les aspects essentiels des antécédents du patient, y compris les questions liées à l'âge, au sexe, au statut socioéconomique, aux croyances et aux valeurs.
		1.2.3	Effectuer un examen physique complet et un examen ciblant un système organique particulier (y compris un examen de l'état mental) convenant à l'âge du patient et à la nature des problèmes cliniques présentés.
		1.2.4	Dépister l'abus de médicaments ou d'autres substances et savoir déterminer lorsqu'un tel dépistage s'impose.
		1.2.5	Définir et analyser les concepts fondamentaux du « rôle du médecin » (<i>physicianship</i>) : la personne, la santé, la maladie, la souffrance, le fonctionnement individuel et la guérison.
1.3	Établir un diagnostic différentiel par ordre de priorité.	1.3.1	Démontrer leur connaissance du diagnostic des problèmes courants et urgents définis dans les présentations cliniques du Conseil médical du Canada (CMC).
		1.3.2	Sélectionner et interpréter des symptômes, des signes, des résultats de laboratoire et des données d'imagerie spécifiques de façon à établir un diagnostic différentiel pertinent pour toutes les présentations cliniques du CMC et à déterminer la probabilité relative des hypothèses diagnostiques pour différentes populations de patients.
		1.3.3	Démontrer leur connaissance des manifestations associées aux maladies courantes du point de vue clinique, des résultats de laboratoire et des données d'imagerie.



1.4	Élaborer et discuter des plans de traitement et des ordonnances.	1.4.1	Démontrer leur connaissance du traitement des problèmes courants et urgents définis dans les présentations cliniques du Conseil médical du Canada (CMC).
		1.4.2	Démontrer leur connaissance des médicaments d'usage courant, y compris leurs effets pharmacologiques, leurs indications cliniques, leurs contre-indications, leurs principaux effets secondaires et leurs interactions courantes avec d'autres médicaments, substances chimiques ou aliments.
		1.4.3	Démontrer leur connaissance des principes de base de la médecine parallèle et complémentaire.
		1.4.4	Savoir intervenir, formuler des conseils et signaler le problème de façon appropriée dans les cas de dépendance et d'abus de médicaments ou d'autres substances.
		1.4.5	Expliciter les rôles de l'incertitude et de l'empirisme dans la prise de décisions cliniques et la prise en charge des patients, entre autres en démontrant leur compréhension des rôles de l'incertitude et de l'empirisme dans le jugement clinique.
		1.4.6	Décrire tout inconfort, mal, inconvénient ou effet secondaire associé à la ligne de conduite proposée (y compris les médicaments), le déroulement attendu si le patient ne subit pas les examens ou les traitements proposés, ainsi que les solutions de rechange raisonnables.
		1.4.7	Formuler un plan de traitement, en collaboration avec l'équipe soignante, et rédiger clairement et promptement les ordonnances (avec contresignatures appropriées) en vue de la poursuite des soins au patient.
		1.4.8	Évaluer la réaction au traitement et à d'autres mesures qui ont été prises, et ajuster les plans de traitement en conséquence.
		1.4.9	Décrire, observer ou effectuer des actes techniques courants (voir l'annexe Habiletés techniques).
		1.4.10	Aider les patients à se rappeler et à comprendre l'information qui leur est fournie.
1.5	Reconnaître un patient qui a besoin de soins urgents ou critiques et commencer l'évaluation et la prise en charge.	1.5.1	Distinguer les affections qui mettent la vie en danger des situations graves mais non urgentes et des affections bénignes, adapter l'anamnèse et l'examen physique selon la gravité et l'urgence du problème, et entreprendre le traitement qui convient à la situation.
		1.5.2	Réanimer les patients conformément aux normes de réanimation cardiorespiratoire (BCLS).
1.6	Rendre compte d'une rencontre clinique.	1.6.1	Rédiger des notes structurées, pertinentes et lisibles au sujet des patients (selon le modèle d'exposé de cas de l'Université McGill, particulièrement pour les notes d'admission).
		1.6.2	Effectuer des présentations orales succinctes et ciblées pour résumer des cas de patients.



2. Communicateur

En tant que communicateurs, les étudiants en médecine développent des relations professionnelles avec le patient et ses proches, ainsi qu'avec leurs pairs, leurs enseignants et le personnel de la faculté de médecine et des établissements de santé affiliés.

Les étudiants pourront :

2.1	Favoriser l'établissement d'une relation médecin-patient appropriée.	2.1.1	Manifester de la compassion, de l'intérêt, du respect et de la compréhension à l'égard du patient comme personne, tout en gardant une relation thérapeutique professionnelle.
		2.1.2	Démontrer une ouverture d'esprit, un comportement exempt de jugement, un respect et une volonté d'accommodement afin d'optimiser les résultats cliniques pour les patients de différentes origines, selon les données probantes actuelles.
		2.1.3	Être sensibles aux facteurs socioculturels et personnels qui influencent la relation médecin-patient, ainsi qu'à leur impact sur la communication des recommandations médicales et sur les réactions du patient face à la maladie.
		2.1.4	Porter attention au rôle de l'inégalité des pouvoirs dans les interactions professionnelles avec les patients et les autres membres de l'équipe soignante.
		2.1.5	Faire preuve de sensibilité et de compétence culturelles dans la prestation des soins cliniques, y compris en communiquant de façon efficace en situation interculturelle.
		2.1.6	Communiquer l'information, y compris sur les questions délicates, de façon adaptée à l'âge et à la situation du patient.
2.2	Savoir mener une rencontre clinique.	2.2.1	Écouter et observer de façon attentive.
		2.2.2	Communiquer avec les patients et leurs proches selon la méthode de l'Université McGill en matière d'habiletés de communication (adaptation du guide Calgary-Cambridge).
		2.2.3	Amener le patient à exprimer ses inquiétudes au moyen de questions ouvertes (réponse libre) ou fermées (réponse par oui ou par non), en reformulant, expliquant ou résumant ses réponses, s'il y a lieu.
		2.2.4	Réagir efficacement en situation de communication difficile (p. ex. patients extrêmement bavards, réticents, en larmes ou hostiles).
		2.2.5	Annoncer les mauvaises nouvelles et en discuter de manière empathique avec les patients et leurs proches.
2.3	Collaborer avec les patients et leurs proches pour élaborer des plans d'investigation et de traitement.	2.3.1	Déterminer la quantité et le type d'information à donner en cernant les désirs du patient à cet égard.
		2.3.2	Communiquer aux patients le niveau de certitude associé à des éléments précis d'information scientifique et clinique.
		2.3.3	Faire participer le patient et ses proches à l'élaboration d'un plan reflétant la perspective, les besoins en matière de santé, les valeurs et les objectifs du patient.
		2.3.4	Discuter des limites du plan de soins de santé (comme les directives préalables et le niveau d'intervention).



2.4	Utiliser des stratégies de communication appropriées (p. ex. en personne, appel téléphonique ou communication électronique) avec les patients et leurs proches, les autres professionnels de la santé, les pairs, les enseignants et le personnel.
-----	--

3. Professionnel

Les étudiants en médecine doivent développer progressivement leur identité de médecin, un processus fondé entre autres sur un engagement sincère envers la santé et le bien-être individuels et collectifs. Cet engagement repose sur une pratique éthique, le respect des normes de conduite personnelle les plus strictes, la responsabilité envers la profession et la société, l'autoréglementation et le maintien de leur propre santé.

Les étudiants pourront :

3.1	Démontrer les qualités du professionnel et du soignant durant leurs études de médecine et dans le contexte des soins aux patients.	3.1.1	Reconnaître la souffrance du patient, entre autres en étant présents auprès de lui et en l'accompagnant au cours de sa maladie.
		3.1.2	Faire preuve de responsabilité et de ponctualité dans l'exercice des fonctions cliniques et universitaires.
		3.1.3	Maintenir une allure professionnelle et une tenue appropriée.
		3.1.4	Démontrer leur engagement envers la sécurité des patients.
		3.1.5	Participer à l'évaluation par les pairs et à d'autres formes d'autoréglementation de la profession.
		3.1.6	Favoriser le maintien d'un environnement d'apprentissage sécuritaire en évaluant les enseignants, les programmes et les pairs de façon appropriée et constructive.
		3.1.7	Faire preuve de réceptivité et réagir de façon appropriée à la rétroaction sur leur rendement personnel.
		3.1.8	Exposer les principes de base de la jurisprudence médicale et de l'éthique biomédicale.
		3.1.9	Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts.
3.2	Se prendre en charge.	3.2.1	Démontrer un engagement envers leur propre santé et leur propre bien-être afin de favoriser la prestation de soins optimaux aux patients.
		3.2.2	Démontrer une conscience de soi et gérer les facteurs influant sur leur bien-être et leur rendement professionnel.
3.3	Respecter les lois régissant la pratique ainsi que les codes professionnels et déontologiques, dont le Code de déontologie des médecins du Québec et le Code de conduite de la Faculté de médecine (y compris les politiques institutionnelles sur la communication électronique).	3.3.1	Respecter le secret professionnel et réagir de façon appropriée aux situations exigeant de faire exception au principe de confidentialité ou d'en limiter l'application (p. ex. le signalement obligatoire en vertu des lois sur la protection de la jeunesse et la santé mentale).
		3.3.2	Sous supervision, obtenir le consentement éclairé des patients, y compris dans le cas de mineurs ou de personnes autrement inaptes à donner leur consentement.



4. Collaborateur

En tant que collaborateurs, les étudiants en médecine doivent travailler efficacement avec leurs enseignants, leurs superviseurs cliniques, leurs pairs et d'autres professionnels de la santé pour prodiguer des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur les besoins du patient, ainsi que contribuer au maintien d'un milieu d'apprentissage sécuritaire et constructif.

Les étudiants pourront :

4.1	Travailler au sein d'une équipe interprofessionnelle pour prendre soin de patients de façon individuelle et promouvoir la santé de populations définies.	4.1.1	Reconnaître les responsabilités, les compétences et les rôles distincts des autres professionnels de la santé par rapport aux leurs.
		4.1.2	Participer à la prise de décisions partagées et collaborer afin d'atteindre les objectifs communs.
		4.1.3	Reconnaître lorsqu'une consultation interprofessionnelle ou en soins spécialisés est nécessaire et participer à l'intégration de l'avis des consultants dans le plan de soins.
4.2	Travailler avec autrui pour favoriser une compréhension mutuelle, gérer les divergences et résoudre les conflits.		
4.3	Énumérer les principes de sécurité des patients et les stratégies de prévention des événements indésirables.		
4.4	Assurer de manière sécuritaire le transfert des soins du patient vers un autre professionnel de la santé.		



5. Gestionnaire

En tant que membres d'équipes et futurs leaders, les étudiants en médecine contribuent, avec d'autres intervenants, à l'évolution d'un système de santé de grande qualité. Ils veillent à assurer l'excellence des soins, en travaillant sous supervision adéquate et au sein d'une équipe.

Les étudiants pourront :

5.1	Participer à la prestation d'excellents soins aux patients dans leur environnement clinique.	5.1.1	Démontrer leur connaissance des principes d'un leadership efficace et les appliquer pour favoriser une pratique collaborative et interprofessionnelle.
		5.1.2	Démontrer un bon sens de l'organisation sur le plan personnel et en milieu de travail.
		5.1.3	Démontrer leur connaissance des principes du contrôle et de l'amélioration de la qualité, notamment le signalement des incidents, des quasi-accidents, des événements indésirables et des effets secondaires des médicaments.
		5.1.4	Tenir compte de l'aspect financier dans la prise de décisions cliniques.
5.2	Comprendre les enjeux systémiques liés à l'excellence des soins de santé.	5.2.1	Démontrer leur connaissance de l'utilisation d'information clinique agrégée dans la planification des services de santé aux populations.
		5.2.2	Démontrer leur connaissance de l'utilisation des technologies de l'information pour réduire le coût des soins de santé ainsi que pour élaborer, mettre en place et surveiller l'application des lignes directrices de pratique clinique et d'autres types de protocoles de soins aux patients.
		5.2.3	Participer à l'évaluation des pratiques courantes à l'échelle locale en les comparant aux pratiques exemplaires de façon à cerner des possibilités d'amélioration des équipes, des organisations et des systèmes.
		5.2.4	Reconnaître l'importance d'une répartition équitable des ressources en santé, en tenant compte de l'efficacité, de l'efficience et de l'accès, d'une part, et des soins optimaux aux patients, de l'autre, y compris à l'échelle de la population.



6. Promoteur de la santé

En tant que promoteurs de la santé, les étudiants en médecine doivent mettre à profit leurs connaissances et leur influence pour améliorer la santé des collectivités ou des populations de patients. Cela exige d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porte-parole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.

Les étudiants pourront :

6.1	Décrire les principes sous-jacents et les principaux enjeux du système de santé canadien, ainsi que la législation pertinente.		
6.2	Promouvoir la santé des individus.	6.2.1	Connaître les ressources en santé et épauler les patients dans leurs démarches pour qu'ils aient accès à ces ressources en temps voulu.
		6.2.2	Définir les déterminants de la santé et les facteurs de risque de maladies à l'échelle individuelle , notamment ceux liés à la démographie, à la culture, au statut socioéconomique, à la race, à l'appartenance ethnique, au sexe, à l'orientation sexuelle et aux conditions de vie.
		6.2.3	Décrire et appliquer des stratégies de promotion de la santé et de prévention des maladies auprès de patients individuels.
		6.2.4	Intégrer des mesures préventives comme le changement des habitudes de vie aux stratégies de prise en charge des individus.
6.3	Promouvoir la santé des collectivités, y compris les groupes vulnérables.	6.3.1	Définir les déterminants de la santé et les facteurs de risque de maladies à l'échelle de la collectivité , notamment ceux liés à la démographie, à la culture, au statut socioéconomique, à la race, à l'appartenance ethnique, au sexe, à l'orientation sexuelle et aux conditions de vie.
		6.3.2	Décrire les enjeux liés aux soins de santé dispensés aux groupes vulnérables et marginalisés, comme les personnes présentant un handicap et les populations autochtones, et appliquer des stratégies appropriées lors de la prestation de soins dans de telles situations.
		6.3.3	Décrire et appliquer des stratégies de promotion de la santé et de prévention des maladies au sein d'une collectivité .
6.4	Promouvoir la santé d'une population.	6.4.1	Définir les déterminants de la santé et les facteurs de risque de maladies à l'échelle de la population de patients, notamment ceux liés à la démographie, à la culture, au statut socioéconomique, à la race, à l'appartenance ethnique, au sexe, à l'orientation sexuelle et aux conditions de vie.
		6.4.2	Décrire, évaluer, mesurer et consigner l'état de santé à l'échelle de la population.
		6.4.3	Cerner des facteurs socioculturels, économiques, politiques (y compris ceux liés aux politiques publiques) et environnementaux qui influent sur la santé et la prestation des soins de santé à l'échelle locale et mondiale.
		6.4.4	Décrire et appliquer des stratégies de promotion de la santé et de prévention des maladies à l'échelle de la population .



7. Érudit

En tant qu'érudits, les étudiants en médecine doivent démontrer un engagement constant envers l'excellence en apprenant de façon continue, en évaluant les données probantes et en contribuant à la synthèse, au transfert, à l'application, au partage et/ou à la production des connaissances.

Les étudiants pourront :

7.1	Reconnaître les lacunes dans leurs connaissances et leur rendement à l'occasion des activités cliniques ou professionnelles, puis réagir adéquatement en élaborant et appliquant des plans d'apprentissage personnels, ainsi qu'en assurant leur suivi.
7.2	Poser des questions de recherche pertinentes, notamment des questions qui démontrent leur compréhension des liens entre la pratique clinique et les sciences biologiques, comportementales et sociales, et choisir ou proposer des méthodes appropriées pour y répondre.
7.3	Se montrer capables d'utiliser habilement les sources et les outils d'information pour favoriser l'apprentissage permanent, l'érudition et la prise de décisions cliniques.
7.4	Démontrer leur connaissance des principes de base de la biostatistique, de l'épidémiologie et de la « logique de l'inférence » (estimation, intervalles de confiance, vérification d'hypothèses et méthodes non paramétriques).
7.5	Démontrer leur connaissance des principes de l'éthique de la recherche, y compris la Déclaration d'Helsinki sur la recherche médicale impliquant des êtres humains, ainsi que la nécessité d'obtenir le consentement éclairé et volontaire des sujets humains.
7.6	Démontrer leur connaissance des principes et des méthodes de la médecine factuelle, y compris les lignes directrices de pratique clinique.

Références

Référentiel de compétences CanMEDS du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (2015)

Rôles CanMEDS-Médecine familiale : cadre des compétences pour les médecins de famille (2009)

[Objectifs d'évaluation de l'examen d'aptitude, troisième édition](#), Conseil médical du Canada (2008)

Report I: Learning Objectives for Medical Student Education, Guidelines for Medical Schools, AAMC Medical School Objectives Project, Association of American Medical Colleges (janvier 1998)



ANNEXE 1 : HABILÉTÉS TECHNIQUES REQUISES

Habilité technique	Niveau*				* Niveau de maîtrise et de responsabilité de l'étudiant
	1	2	3b	4	
A1. Paracentèse abdominale	x	x			NIVEAU 1 – connaissance – L'étudiant observe et/ou démontre sa connaissance des actes requis lors d'une rencontre, d'une manœuvre ou d'une procédure clinique (p. ex. connaît le processus, les résultats attendus, les indications, les contre-indications, les risques, les complications).
A2. Incision et drainage d'abcès	x	x			
A3. Gazométrie artérielle	x	x			
A4. Technique aseptique	x	x	x	x	
B1. Ventilation au ballon-masque, canule oro- et nasopharyngée	x	x	x		
B2. Prélèvement de moelle osseuse	x				
B3. Bronchoscopie	x				
C1. Mise en place d'un drain thoracique	x	x			
C2. Coloscopie	x				
D1. Changement de pansement	x	x	x	x	
E1. Irrigation de l'oreille	x	x	x	x	
E2. Électrocardiogramme	x	x	x	x	
E3. Électroconvulsivothérapie	x				
E4. Biopsie de l'endomètre	x				
E5. Intubation endotrachéale	x	x	x		NIVEAU 2 – démonstration – L'étudiant participe à une rencontre clinique ou exécute une manœuvre ou une procédure sous observation directe dans un milieu non clinique (p. ex. en simulation).
G1. Gastroskopie	x				
G2. Glucomètre	x	x	x	x	
I1. Injection IM/SC/ID	x	x	x	x	
I2. Accès intraveineux	x	x	x		
I3. Insertion d'un DIU	x				
J1. Ponction articulaire	x	x			
L1. Ponction lombaire	x	x			
N1. Décompression à l'aiguille d'un pneumothorax sous tension	x	x			
N2. Sonde nasogastrique	x	x	x		
O1. Examen ophtalmologique - fluorescéine	x	x	x		
O2. Examen ophtalmologique - lampe à fente	x	x			
O3. Examen ophtalmologique - tonométrie	x	x			
O4. Utilisation d'un saturomètre	x	x	x	x	
P1. Test Pap	x	x	x		NIVEAU 3a – exécution – L'étudiant assiste le médecin résident ou titulaire pour une partie de la rencontre clinique, ou exécute une partie d'une manœuvre ou d'une procédure sous observation directe dans un milieu clinique (patient réel).
P2. Péricardiocentèse	x				
P3. Réparation périnéale	x				
P4. Ablation de verrue plantaire	x				
P5. Application d'un plâtre à la suite d'une fracture	x	x			
S1. Biopsie cutanée	x				
S2. Spirométrie - débitmètre de pointe et spiromètre portatif	x	x	x		
S3. Application d'une attelle	x	x	x		
S4. Accouchement vaginal spontané	x	x	x		
T1. Prise de température	x	x	x	x	
T2. Thoracocentèse	x				
T3. Écouvillonnage de la gorge/du nasopharynx	x	x	x	x	
U1. Insertion échoguidée d'un cathéter central	x	x			
U2. Échographie	x	x	x		
U3. Précautions universelles	x	x	x	x	
U4. Analyse d'urine par bandelette réactive	x	x	x	x	
U5. Mise en place d'une sonde urinaire	x	x	x		
U6. Analyse d'urine durant la grossesse	x	x	x	x	
V1. Ponction veineuse	x	x	x		NIVEAU 3b – exécution – L'étudiant effectue les actes requis lors d'une rencontre clinique ou exécute l'ensemble d'une manœuvre ou d'une procédure sans observation directe dans un milieu clinique (patient réel), puis fait le point avec un superviseur.
W1. Fermeture de plaies - suture de plaies/incisions cutanées superficielles, technique aseptique	x	x	x		

Référence : Evidence-Based Clinical Skills Document from AFMC National Clinical Skills Working Group